

## Intervention

Dans la vingtaine d'appels de ce mois, on retiendra deux pollutions en eaux intérieures et des échouements de sachets marqués d'une tête de mort. Une pollution à Huelgoat (Finistère) a été provoquée par une fuite de citerne enterrée. Sur place, un agent du Cedre a constaté une parfaite maîtrise de la situation par les pompiers et les employés communaux. L'autre pollution provenait du déversement par mégarde de fûts de résine «inconnue» dans un étang du Morbihan. La découverte en mer et l'échouement sur le littoral finistérien de sachets marqués d'une tête de mort ont suscité une certaine émotion. Après interrogation du fabricant allemand par la préfecture maritime de l'Atlantique, le contenu des sachets s'est révélé être un produit utilisé dans le transport de céréales en vrac ou en sac. Au contact de l'humidité présente dans les céréales ou les cales, le produit dégage de la phosphine, insecticide puissant. Les sachets pourraient avoir été jetés par dessus bord après usage dans un cargo.

## Finistère : plan POLMAR/Terre

Après une présentation générale par le préfet du projet de plan POLMAR/Terre aux élus et aux services de l'Etat début juin, deux réunions d'information des élus ont été animées ce mois par les sous-préfets à Plomodiern et à Quimper. Le Cedre y a présenté l'atlas de sensibilité du littoral qu'il a développé sous système d'information géographique, avec le concours des services déconcentrés, de l'IUEM et de l'Ifremer. Avec celui du Pas-de-Calais, c'est un des deux premiers atlas Polmar sous forme

électronique, permettant à terme une mise en ligne sur Internet et une exploitation directe dans une pollution majeure. Deux autres réunions d'information des élus locaux sont programmées en septembre, à Brest et à Morlaix.

## Tricolor : rectificatif

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord nous demande fort justement de rectifier le texte de notre bulletin d'information n°20, p. 5, concernant le statut juridique de l'épave du navire transporteur de véhicules *Tricolor*, par ce qui suit : « *Le Tricolor repose sur le fond de la zone économique française. L'Etat français y dispose donc de droits souverains dans le domaine de la protection de l'environnement. L'armateur du Tricolor a été immédiatement mis en demeure par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, sur le fondement de la convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, ainsi que sur la base du code de l'Environnement qui confère au préfet maritime un pouvoir de contrainte par l'article L 218.72 relatif aux mesures de police maritime d'urgence. Cette mise en demeure consistait en une demande d'enlèvement du combustible de navigation et une demande de renflouement du navire. La demande de renflouement était basée sur la menace directe de pollution (combustible de navigation et cargaison), et d'autre part sur la menace indirecte que faisait peser cet obstacle dans un chenal de navigation extrêmement fréquenté de la mer du Nord. L'armateur a eu un comportement exemplaire dans le traitement de la crise, il a par son attitude coopérative largement contribué à la résolution de cette affaire.* »

## Méditerranée : une alliance privée

Le bulletin Internet n°2 de la société Markleen annonce ce mois la création à Rome, le 14 avril, d'une alliance de prestataires de la lutte antipollution en région Méditerranée, l'OSRAM (*Oil Spill Response Alliance for the Mediterranean*). Cette alliance regroupe Castalia Ecolmare (Italie), Markleen Salvage (Espagne), Alpha Oil Services & Trading (Malte), MEKE Environmental Protection Service (Turquie), EPE - Environmental Protection Engineering (Grèce), EDT Towage and Salvage (Chypre) et PESCO - Petro Environmental Services Co (Egypte).

Rédaction, information  
Cedre - 715, rue Alain Colas  
CS 41836 - F29218 BREST CEDEX 2  
Tél. : 33 (0) 2 98 33 10 10  
Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38  
E-mail : [contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)  
Internet : <http://www.cedre.fr>  
Directeur de la publication : M. Girin  
Rédacteur en chef : C. Rousseau  
Secrétariat : A. Tygréat  
N° I.S.S.N. : 1243 - 5201

## **IFP : formation pollution par pipeline**

Deux ingénieurs du *Cedre* ont animé à Rueil-Malmaison, du 5 au 7 juillet, trois jours de formation à la lutte contre les pollutions accidentelles par pipeline en zone littorale et en eaux intérieures. Cette session s'inscrivait dans le cadre de la formation de gestion environnementale des pipelines organisée du 4 au 18 juillet par l'Institut Français du Pétrole, au profit d'une délégation de 15 personnes du comité de pilotage des pipelines du Cameroun.

## **Antilles : conférence maritime régionale**

Le préfet de région, délégué du gouvernement pour l'Action de l'Etat en Mer aux Antilles, et le commandant de la zone maritime Antilles ont accueilli à Fort-de-France, le 21 juin, la conférence maritime des Antilles. Une quarantaine de participants, publics et privés, de Martinique et de Guadeloupe, qui coopèrent à l'Action de l'Etat en Mer, a assisté à des présentations sur la lutte contre l'immigration clandestine, la lutte contre le narcotrafic, le sauvetage en mer, la sécurité des navires et les évolutions de la lutte contre la pollution. On notera la forte implication de l'OCRTIS (Office Central de Répression des Trafics Illicites de Stupéfiants) qui joue un rôle majeur dans la lutte contre le narcotrafic par voie maritime. Le secrétaire général de la Mer a pour sa part présenté les actualités et perspectives, notamment européennes, de la politique maritime de la France.

## **Arcachon : conférence maritime régionale**

De son côté, le préfet maritime de l'Atlantique avait choisi cette année de tenir sa conférence maritime régionale en deux sessions complémentaires, l'une à Saint-Brieuc le 21 juin, l'autre à Arcachon le 27 juillet, pour mieux traiter des différentes préoccupations des élus locaux de Bretagne et du golfe de Gascogne. Adaptés à chaque contexte, les grands thèmes débattus ont été la sécurité et la sûreté maritime (sous les angles de vue complémentaires de l'Etat, des ports et des armements) ainsi que la régulation des usages de la mer (avec les contributions de la toute nouvelle DIREN de la façade maritime et des chargés de mission littoral des préfectures de région).

## **Espagne : dommage environnemental**

Cinq représentants du *Cedre* ont participé du 11 au 13 juillet, à Vigo, à l'animation d'un atelier européen

organisé par le Cetmar (Centro Tecnológico del Mar), sur le sujet délicat du dommage environnemental des marées noires, en compagnie d'une quarantaine de spécialistes de divers pays européens. Les conclusions seront disponibles prochainement sur le site <http://www.cetmar.org>. A l'issue de l'atelier, les ingénieurs du *Cedre* ont procédé à une visite de reconnaissance des côtes de Galice les plus polluées par le fuel du *Prestige*. Cette visite, avec un représentant espagnol, a permis de mesurer l'importance et l'efficacité du nettoyage et de la restauration réalisés depuis l'accident.

## **Norvège : des prix historiques**

Le rapport annuel 2004 de l'association norvégienne des propriétaires de navires titre dans son chapitre sur les marchés « *alors que 2004 s'achève, le marché des navires-citernes bénéficiait de ses taux les plus élevés depuis trente ans. Les taux de fret du vrac étaient aussi montés à des niveaux historiques* ». Cette bonne santé du marché est principalement attribuée à l'accroissement de la prospérité de pays en développement, la Chine en particulier. Par ailleurs, l'association des propriétaires de navires, la fondation Thor Heyerdahl, Det Norske Veritas et les clubs d'assureurs Gard et Skuld ont créé ensemble un prix de l'environnement. Les 100 000 dollars de la première attribution sont allés à l'ITOPF pour son action de conseil dans la lutte contre la pollution du *Prestige* et, plus largement, des pollutions du transport maritime.

## **FIPOL : bilans 2004 *Erika* et *Prestige***

Le rapport annuel du FIPOL situe le dossier de l'*Erika* fin 2004 à 99 258 000 € de frais de nettoyage et de dommages économiques approuvés, 65 883 000 € restant en demande devant un tribunal et 334 000 000 € de demandes mises en attente par l'Etat français et la société Total. Soit globalement 499 141 000 € pour 14 000 tonnes de fioul déversées, un coût de près de 36 000 € par tonne. A la même date, les réclamations liées au *Prestige* s'établissaient à 711 274 000 € pour l'Espagne, 92 141 000 € pour la France et 3 305 000 € pour le Portugal, soit au total 806 720 000 €. Le déversement n'est pas chiffré directement dans le rapport, mais il est estimable par déduction autour de 63 000 tonnes de fioul, ce qui donne un coût global de moins de 13 000 € par tonne, soit près du tiers du coût de l'*Erika*.